

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 41 (1968)

Heft: 2

Artikel: Encore des terrains pour des HLM

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Habitations du personnel de la Grande-Dixence SA entre Evolène et Les Haudères

par P. Morisod, J. Kyburz,
Ed. Furrer, architectesFAS/SIA

Encore des terrains pour des HLM

31

En automne 1964 le Société anonyme Grande-Dixence ouvrait un concours de projets pour le logement de son personnel d'exploitation et d'entretien des ouvrages de Ferpècle et d'Arolla.

Le terrain à disposition est un pré rectangulaire de 100 sur 40 m. environ, orienté est-ouest dans sa longueur, plat, situé entre Evolène et Les Haudères, à 1400 m. d'altitude. Le programme exigeait: 10 logements de 6 lits et 4 à 4 ou 5 lits, un séjour vaste et les locaux annexes nécessaires à une vie de famille confortable et aussi indépendante que possible (garage, dépôt, buanderie, place couverte, etc.); une bonne orientation (le soleil est rare l'hiver et le froid très vif); la meilleure adaptation au site.

La recherche du parti s'est orientée vers une expression de petit hameau, de libre implantation des volumes tout en s'obligeant à l'économie par la répartition du plan. Rejet d'une solution de pavillons séparés, rejet aussi de l'immeuble unique dont l'ampleur ne peut s'adapter à l'échelle du village de montagne.

Les appartements sont jumelés, mais autonomes. La séparation verticale assure une isolation phonique totale; chaque unité est autonome aussi au niveau des balcons par les redents de la façade et les joues latérales.

La maison repose sur piliers permettant un couvert extérieur.

La forme et les matériaux restent dans le cadre de l'unité évidente des villages de cette vallée: contraste entre le mur massif en matériau lourd et les façades en bois. Chaque unité a son toit propre, sa largeur reste dans la dimension d'une longueur de poutre.

Volontairement les aménagements extérieurs ne comportent ni rocailles ni murets rectilignes: le terrain est resté d'herbe et de mélèzes, très légèrement vallonné, avec le bisse courant sur la crête des bosses. Une palissade en labyrinthe et des tuyaux ovoïdes constituent le coin des enfants.

Par la suite, Grande-Dixence a construit un atelier pour l'entretien des pièces mécaniques des stations de pompage, travail qui devait se faire sur place, à Arolla et à Ferpècle, et de plus pendant l'hiver, où souvent les déplacements sont impossibles, du moins très onéreux.

	m ³		m ³	
Cube des 10 appartements		6420		
Cube d'un appartement	A	700	et B	555

Par voie de préavis, la Municipalité de Lausanne – répondant à une motion – renseigne le Conseil communal sur les possibilités de construction de logements à loyers modérés sur les terrains communaux encore disponibles. Ce préavis relève en substance que les importants terrains dont la commune est propriétaire dans les régions périphériques et foraines de la Blécherette, de Montblesson, de Vers-chez-les-Blanc, de Vernand, de Montheron et du Chalet-à-Gobet ne peuvent pas, pour le moment, être utilisés pour la construction d'immeubles locatifs et cela soit en raison du fait que ces terrains ne sont pas encore disponibles, soit en raison de l'éloignement de ces régions.

Quant aux terrains dont la commune est propriétaire dans les régions urbaines de Vennes et Grand-Vennes et de la Grangette, Praz-Séchaud, les premiers sont réservés à d'autres fins que la construction d'immeubles locatifs et les seconds ne sont eux non plus pas immédiatement disponibles.

Il ne reste donc que quelques possibilités de construire des immeubles locatifs sur les terrains communaux de Malley (chemin de la Prairie) et de Vidy. Ces terrains pourraient recevoir la construction d'environ 250 logements à loyers modérés qui viendraient compléter le programme actuellement en cours d'exécution qui doit encore mettre sur le marché plus de 1100 appartements à loyers modérés.

En outre, la commune de Lausanne a l'intention de faciliter à l'avenir dans toute la mesure du possible la cons-

Coût de construction, non compris canalisations et aménagements extérieurs	Fr.
	1 360 000.—
Coût au m ³	212.—

Construction de juillet 1965 à septembre 1966

Surfaces nettes d'un appartement	m ²		m ²	
	A	160	et B	140
dont séjour		25		
coin à manger		8		
chambre des parents		12		
chambres des enfants	A	12	et B	10
entrée, dépôt, cave et buanderie		24		
garage		16		